



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 22 JUIN 2022
A 18H30, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

13^e séance

Présidence : M. Pierre Surdez

34 membres sont présents.

Membres excusés : MM. Raphael Resmini, Philippe Rouault, Gérard Santschi, Cyril Tissot, Anthony Von Allmen et Michel Zurbuchen

Membre absent : M. Pierre-Yves Eschler

Conseil communal : M. Miguel Perez, président, M. Cédric Dupraz, vice-président, MM. Claude Dubois, Denis de la Reussille et Mme Sarah Favre, membres

En préambule, le président, **M. Pierre Surdez**, excuse le retard de 20 minutes avec lequel débute la séance, celui-ci étant en lien avec le Bureau qui a siégé précédemment.

Il informe que le Bureau, dans sa majorité, a décidé d'apporter une modification au procès-verbal du 31 mars 2022, donnant lecture du texte initial, puis du texte proposé :

Texte initial : « M. Perez est interrompu dans son intervention par M. Anthony Von Allmen, lequel montre un soudain mouvement d'humeur et profère des propos insultants à l'encontre de M. Perez. Bien que prononcés hors micro, ces propos sont cependant parfaitement audibles par M. de la Reussille qui intervient immédiatement, appelant M. Von Allmen à rester poli et à s'excuser. M. Perez ayant également entendu et compris la teneur exacte des propos, il renonce à poursuivre son intervention devant le refus de M. Von Allmen de présenter des excuses. »

Texte proposé : « M. Miguel Perez s'interrompt dans son intervention suite à des propos émanant de M. Anthony Von Allmen qu'il estime inappropriés. S'ensuit un échange à ce sujet entre M. Denis de la Reussille, M. Miguel Perez et M. Anthony Von Allmen, au terme duquel M. Miguel Perez renonce à poursuivre son intervention. »

M. Vivian Bologna, POP, dépose une motion d'ordre, sollicitant quelques explications quant à ces modifications et aux discussions au sein du Bureau, afin d'en connaître les tenants et aboutissants et de ne pas être mis devant le fait accompli.

DU 22 JUIN 2022

Le président, **M. Pierre Surdez**, répond que le Bureau et la Chancellerie ont reçu un courriel de M. Anthony Von Allmen demandant une modification du procès-verbal du 31 mars 2022 : la note de la rédaction formulée suite à l'incident entre lui-même et M. Perez ne reflétant pas la réalité, il en souhaite la suppression. Le Bureau en a donc discuté et, dans sa majorité, est entré en matière pour une modification.

La Chancellerie ayant transmis une proposition plus neutre afin de gagner du temps en cas d'entrée en matière – ce dont elle est remerciée – deux versions ont donc été soumises au vote du Bureau : la version actuelle quelque peu amendée et une nouvelle version. Cette dernière ayant été retenue à la majorité des membres du Bureau, elle est proposée au vote du Conseil général. Le président en redonne lecture :

« M. Miguel Perez s'interrompt dans son intervention suite à des propos émanant de M. Anthony Von Allmen qu'il estime inappropriés. S'ensuit un échange à ce sujet entre M. Denis de la Reussille, M. Miguel Perez et M. Anthony Von Allmen, au terme duquel M. Miguel Perez renonce à poursuivre son intervention. »

Soumise au vote, la proposition de modification est **acceptée par 17 voix contre 13 et 2 abstentions**.

Au chapitre des communications, le président, **M. Pierre Surdez**, annonce une vente aux enchères des œuvres de la Fondation Bellevue 40, qui se tiendra le samedi 25 juin de 11h à 12h à l'Hôtel de Ville.

Cette vente, qui consiste en 8 tableaux et un bas-relief en cuivre, se déroulera en faveur des actions que mène la fondation pour les personnes hospitalisées au Locle.

Les œuvres, exposées du lundi 20 au vendredi 24 juin, sont accessibles chaque jour de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, sur demande auprès de la Chancellerie. La salle de vente samedi 25 juin sera ouverte dès 10h.

DU 22 JUIN 2022

Ordre du jour

4. **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

22-4503 relatif au postulat concernant le stationnement sur le domaine public du 31 mars 2022 (macaron « étudiant »).

3. **COMPTES 2021**

22-301 Rapport de la Commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2021.

22-302 Rapport du Conseil communal (envoi séparé) à l'appui de la gestion et des comptes 2021.

Discours du président sortant du Conseil général.

Nomination du Bureau du Conseil général 2022-2023.

Discours du nouveau président du Conseil général.

22-4503 – Rapport relatif au postulat concernant le stationnement sur le domaine public du 31 mars 2022 (macaron « étudiant »)

M. William Buirette, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport 22-4503 relatif au postulat du groupe socialiste concernant les tarifs « étudiants » pour le stationnement sur le domaine public.

Nous tenons à remercier les rédacteurs pour la rapidité d'exécution de ce rapport. Nous n'avons pas relevé de points particuliers, mais nous pouvons saluer l'implication du Conseil communal qui, au travers de ses échanges et de ses réunions, s'est montré particulièrement impliqué à répondre au postulat dans les plus brefs délais.

Le groupe PLR acceptera donc le classement du postulat.

Mme Caroline Erard, Les Verts : Les Verts tiennent, en tout premier lieu, à remercier le Conseil communal pour son travail rapide sur ce dossier. Nous souhaitons relever – comme cela a déjà été fait lors des discussions sur le postulat – qu'il est toujours important de prendre des décisions qui aident financièrement les étudiants et/ou leurs parents, au vu de la cherté de la vie, ainsi que de montrer que la Ville du Locle se soucie de l'image qu'elle véhicule en accueillant les étudiants au Technicum. Dans un premier temps, cette réponse partielle au postulat socialiste nous semble donc adéquate.

Une harmonisation avec les pratiques des communes neuchâteloises reste pour nous aussi intéressante et intelligente. Nous nous demandons simplement comment fonctionne le macaron « étudiant » du CPLN, vu que la Ville de Neuchâtel n'a pas la même politique de stationnement. Une harmonisation avec notre grande voisine chaux-de-fonnière pourrait également être une bonne idée, même si, après recherche, nous constatons qu'elle ne pratique – pour le moment du moins – pas de tarifs « étudiants ». Devrions-nous trouver avec elle la suite à donner au postulat socialiste qui demande de promouvoir idéalement aussi les transports publics ?

Nous tenons tout de même à relever – car, chez les Verts, cela fait partie de l'ADN – que les objectifs, les buts premiers de cette politique de macarons, n'étaient pas d'instaurer une taxe supplémentaire pour les voitures – même si elle est bienvenue pour les comptes de la Ville – mais bien de tenter de limiter l'utilisation de ces véhicules. Les gens devraient avoir gentiment le réflexe de prendre plus régulièrement les transports publics ou d'utiliser des véhicules de mobilité douce, en comparant les plus-values tant au niveau financier, évidemment, qu'au niveau du bien-être individuel (moins de stress, etc.) et/ou collectif (moins de voitures, de pollution, de bruit, besoin urgent de préserver notre planète, etc.).

Les étudiants, qui sont pour la plupart encore jeunes, doivent apprendre à les utiliser, doivent prendre cette habitude. Il est vrai que certains viennent de loin et doivent se réveiller tôt. Ne devrait-on pas alors cibler plus précisément la possibilité d'accéder à ce macaron « étudiant » ? Les jeunes Chaux-de-Fonniers qui se déplacent actuellement en voiture, vont-ils continuer de le faire ? Si oui, quel message leur transmettons-nous avec ce cadeau ?

En effet, par cette action, la Ville du Locle offre un cadeau de CHF 540.- aux étudiants externes qui prennent leur voiture privée, alors qu'elle n'octroie que CHF 80.- à ses propres étudiants qui utilisent les transports publics. Est-ce normal ? Les Verts proposent que chacun d'entre nous réfléchisse à cette question bien légitime.

Etant donné qu'il reste des questions, à notre sens pertinentes, autour de la mobilité des étudiants – soit en voiture, soit en transports publics – Les Verts vont refuser le classement de ce postulat.

M. Stéphane Reichen, PS : Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour sa réponse écrite sur le postulat que nous avons déposé lors de la séance du 31 mars, concernant les macarons pour les étudiant-e-s fréquentant l'école technique du Locle.

Si nous sommes satisfaits des démarches du Conseil communal – notamment d'avoir eu un échange avec la direction du Pôle technologies et industrie – ainsi que du tarif demandé, nous ne trouvons aucune incitation aux transports publics dans la réponse au postulat.

En effet, lors du dépôt de notre postulat, nous avons demandé de trouver une solution financière pour les étudiant-e-s de l'école technique, tout en essayant de favoriser au maximum les transports publics. Nous vous avons d'ailleurs présenté ce qui se fait à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, notamment.

Le groupe socialiste soutient la modification de l'arrêté du Conseil communal pour y ajouter la mention « pendulaire étudiant ». Par contre, nous n'accepterons pas de classer le postulat tant que le Conseil communal ne nous donnera pas des garanties qu'une incitation aux transports publics soit intégrée à l'obtention du macaron.

M. Vivian Bologna, POP : Beaucoup de choses ayant déjà été dites, je ne serai pas long. Le groupe POP a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif au macaron pour étudiant-e-s et apprenti-e-s, et est très satisfait de l'élargissement à un groupe plus large qu'initialement prévu par le postulat. Il est également satisfait que cette solution puisse soulager les budgets des étudiant-e-s et apprenti-e-s.

Cependant, comme l'ont relevé Les Verts et le groupe socialiste, il manque un élément qui est central pour nous : le fait de favoriser les transports publics. A une époque où l'on parle énormément de catastrophe climatique, on ne peut passer cet élément sous silence. De ce fait, nous allons aussi refuser le classement du postulat. Cela laissera du temps pour proposer quelque chose qui soit davantage en complément des questions actuelles.

Par ailleurs, le groupe POP a encore quelques interrogations générales concernant le plan de stationnement. Comme évoqué en plénum au mois de mars, des changements de pratique sont envisagés, et encore discutés, à la Chaux-de-Fonds, changements qui concernent le retour de zones en bleu pour des places blanches et l'installation d'horodateurs dans l'hypercentre. La situation chaux-de-fonnière suscite-t-elle des interrogations au niveau du Conseil communal ? Si quelques actualités ou réponses étaient données ce soir, cela nous permettrait d'y voir encore un peu plus clair.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Je vous remercie d'être entrés en matière et d'avoir approuvé la modification de l'arrêté du Conseil communal, mais je suis triste que vous n'acceptiez pas le classement du postulat. Nous acceptons donc vos propos et reviendrons effectivement avec plus de démarches par rapport aux transports publics.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Je me permets d'insister auprès du Conseil communal : nous nous félicitons déjà de cette première étape et sommes heureux de cette modification de l'arrêté et de sa mise en œuvre. Il ne s'agit pas du tout d'un désaveu du travail accompli, mais d'une volonté de notre part d'aller plus loin.

M. Alain Krebs, PLR : Vous n'ignorez pas que la rentrée scolaire est dans moins de deux mois et j'aimerais juste savoir comment vous avez prévu d'informer les étudiants qu'ils doivent acheter ou non un macaron ? Il s'agit de pouvoir être au clair le 15 août, car c'est

DU 22 JUIN 2022

bien beau de reporter sans arrêt les choses, mais celles-ci doivent aussi, à un moment donné, pouvoir s'organiser et se mettre en place.

Mme Sarah Favre, directrice du DJIPS : Nous allons adresser une communication dès demain au directeur du CIFOM et aux intéressés : tant les entreprises qui ont des apprentis que les étudiants eux-mêmes seront donc informés que ce macaron sera en vigueur dès la rentrée. Je précise juste que le Conseil communal a donc les pleins pouvoirs pour décider, suite à l'arrêté, d'instaurer le macaron « pendulaire étudiant », qui est fixé à CHF 560.-. Cependant, le postulat n'étant pas classé, le Conseil communal recherchera d'autres ressources pour les transports publics.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre Surdez**, soumet au vote le **classement du postulat 22-4503**, qui est **refusé par 19 voix contre 14 et 0 abstention**.

22-301 – Rapport de la Commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2021

22-302 – Rapport du Conseil communal à l'appui de la gestion et des comptes 2021

M. Michaël Berly, président de la Commission financière : La Commission financière s'est réunie à deux reprises en présence des conseillers communaux et d'une partie du Service des finances dans le cadre de l'examen des comptes 2021. Nous nous sommes ensuite retrouvés une troisième fois, afin de finaliser le rapport qui vous est soumis ce soir.

J'aimerais souligner que ces séances se sont déroulées dans un état d'esprit constructif. Les commissaires ont pu poser des questions sans tabou, et nous avons, comme à l'accoutumée, reçu des réponses de qualité et en toute transparence de la part du Conseil communal. Concernant le fond du rapport, je laisserai le soin aux différents groupes de prendre position.

Pour conclure, je souhaite, au nom de la commission, remercier le Service des finances et particulièrement MM. Yves-Alain Gerber et Eldin Turkanovic pour le soutien apporté lors de nos séances, que cela soit pour la retranscription de nos échanges ou pour leur expertise concernant des questions techniques. Mes remerciements vont également à tous les commissaires pour leur implication lors des séances. Pour terminer, un grand merci à notre rapporteur, M. Stéphane Reichen, pour l'établissement du rapport. Je profite de l'occasion pour lui souhaiter un joyeux anniversaire.

La Commission financière invite tous les groupes à accepter les comptes 2021.

M. Stéphane Reichen, rapporteur de la Commission financière : La Commission financière remercie le Conseil communal pour le travail effectué, ainsi que pour la transparence et la disponibilité dont il a fait part lors des séances.

Nous remercions aussi l'administration ainsi que le Service des finances pour le travail effectué et, plus encore, durant cette période de pandémie couplée à la première année de fonctionnement de la commune fusionnée.

Je ne vais pas dire ici ce qui est noté dans le rapport de notre commission, si ce n'est que celle-ci attend une issue favorable à la nouvelle répartition des charges géotopographiques, qui sera un soutien financier important pour la Commune.

Afin de trouver des pistes pour améliorer la situation financière communale, la commission s'est réunie plusieurs fois durant l'année. Elle a remis un catalogue de propositions au Conseil communal il y a peu.

La commission a accepté à l'unanimité les comptes 2021 et vous demande d'en faire de même.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : Le budget 2021 prévoyait un déficit de 3,96 millions, avec un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de 3,88 millions, ce qui nous donnait un déficit budgétaire réel de 7,84 millions. Le déficit des comptes 2021 se monte à 1,27 million, sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

Il est vrai que c'est une bonne nouvelle par rapport au budget. Nous avons eu quelques bonnes surprises avec la réévaluation de certains terrains qui ont amélioré notre bilan par des recettes. Viteos ayant été assez performante l'année passée, la valeur de l'action a

augmenté, ce qui est bénéfique pour nos comptes, puisque nous possédons 16 % de l'actionnariat de Viteos.

Ceci pour vous dire que les charges sont sous contrôle. Nous maîtrisons toujours les charges de personnel : celles-ci s'élevaient, en 2016, à 40 millions, et nous nous retrouvons, en 2021, avec le même montant. Elles ont certes un petit peu augmenté – de CHF 500'000.- – entre 2020 et 2021, mais j'arrêterai ici l'énumération des chiffres étant donné que tout ceci se trouve dans l'excellent rapport du Conseil communal.

Les économies sont insuffisantes face à la chute des recettes fiscales. Nous avons 40 millions de recettes fiscales en 2016 et nous en avons 35 millions en 2021. Nous enregistrons une perte de 7 millions de recettes, ce qui est quand même assez important, en tout cas à notre échelle. Ce sont presque 10 % du budget des recettes qui font faux bond.

Les identifications des écarts entre le budget et les comptes ont été indiquées dans le rapport. Nous notons une réévaluation du patrimoine financier qui nous a apporté une recette de CHF 3'192'000.-, mais il s'agit d'une recette non monétaire. Il n'y a donc pas de transfert d'argent, mais nous consolidons notre bilan qui est meilleur qu'avant le début de l'année 2021.

Nous avons fait pas mal d'économies au niveau des biens, services et marchandises, des charges de personnel, de la facture sociale et des revenus fiscaux, lesquels enregistrent une baisse d'environ CHF 491'000.- par rapport au budget.

Les subventions reçues du Canton et de la Confédération ont augmenté de CHF 351'000.- et le dividende Viteos de CHF 332'000.-. Ces montants sont du cash, ce qui a un impact monétaire réel. Nous avons diminué les subventions octroyées de CHF 221'000.-, ce qui est dû à l'annulation de manifestations en raison de la pandémie de la Covid-19.

S'agissant des principales variations, il y a donc la réévaluation du patrimoine financier avec 3,2 millions de plus que prévu et, surtout, l'augmentation de 1,7 million de nos participations Viteos, qui représente presque la moitié de la réévaluation complète du patrimoine financier.

Les immeubles locatifs sont aussi à mettre en exergue, puisque la plus-value générée par la réévaluation de ceux-ci se monte à CHF 800'000.-. La LFinEC nous impose une réévaluation tous les 5 ans et nous arrivons à l'échéance. Nous verrons si les nouvelles seront toujours bonnes de ce côté-là dans 5 ans.

Finalement, nous avons réévalué les droits de superficie aux Brenets, ce qui a généré une plus-value de CHF 700'000.-.

Dans les BSM, nous notons une amélioration de CHF 700'000.-. Les charges liées à l'énergie ont été surestimées de CHF 243'000.-, étant donné que nous devons faire avec la volatilité des tarifs de l'énergie.

Le mandat de gestion de l'eau de Viteos a permis une amélioration de CHF 215'000.- et l'annulation des camps de ski – ce qui n'est pas une raison très satisfaisante – nous a quand même fait économiser CHF 189'000.-, ceci grâce – ou à cause – de la Covid. Je vous laisse choisir le terme adéquat.

S'agissant des charges du personnel, nous pouvons constater une amélioration de CHF 600'000.- par rapport au budget. Concernant la facture sociale, nous notons également une amélioration de CHF 600'000.-, touchant, en particulier, les deux domaines des *subsides LAMAL* – pour CHF 268'000.- – et des *charges d'aide matérielle*, pour CHF 189'000.-.

Nous enregistrons une amélioration de CHF 500'000.- au niveau des revenus fiscaux. L'impôt des travailleurs frontaliers a vu une plus-value de 2 millions par rapport au budget et l'impôt

des personnes morales – y compris le fonds de répartition – a vu une baisse de CHF 800'000.-. Au niveau de l'impôt des personnes physiques, nous avons aussi constaté une baisse de CHF 800'000.- par rapport au budget, mais ce montant est également inférieur aux comptes 2020 : nous avons sous-estimé les effets de la réforme fiscale, tenant compte d'une taxation particulièrement haute en 2020 et 2019.

En comparant les recettes fiscales entre 2021 et 2019, les personnes physiques nous ont rapporté 18,7 millions, les frontaliers 9,7 millions, les personnes morales 5,8 millions et les taxes foncières CHF 468'773.-. L'impôt foncier personnes morales a rapporté près de CHF 450'000.-, ce qui a fait quand même du bien. Sinon, nous aurions quelques soucis à nous faire par rapport à nos comptes.

Les subventions reçues comptent une amélioration de CHF 351'000.-, surtout due au dédommagement versé par la Confédération pour l'entretien des routes suite au reclassement. La Confédération est plus généreuse que le Canton avec lequel, il est vrai, nous sommes toujours mis devant le fait accompli. De plus, il avait établi des tarifs quand même très bas. La Confédération prend des critères beaucoup plus élevés, reconnaît le travail fait par les communes, et celles-ci sont valorisées. A l'époque, nous nous étions plaints lorsque nous avons vu les coûts des recettes divisés par deux. C'est ce qui nous avait été proposé.

Concernant le dividende Viteos, nous avons touché 6 % au lieu des 4 % inscrits au budget : ces deux points représentent CHF 332'000.- de mieux que prévu.

Au niveau des subventions octroyées, c'est une amélioration de CHF 221'000.- par rapport au budget : nous avons économisé CHF 158'000.- prévus pour des événements musicaux, CHF 45'000.- sur les aides versées aux parents pour la participation aux camps de ski, et, finalement, les subventions aux sociétés culturelles ont diminué de CHF 27'000.-, et l'on sait pourquoi.

Concernant les investissements, qui sont un peu le poumon des comptes, ils se montent à 8,3 millions d'investissements bruts. Dans ce montant, nous avons investi CHF 700'000.- pour la nouvelle STEP, ce qui représente 7,6 millions d'investissements bruts. Les investissements nets se montent à 7,5 millions.

Les investissements bruts inscrits au budget 2021 étaient chiffrés à 14 millions. Lorsque l'on prévoit un budget au niveau des investissements, c'est toujours un peu le cas ainsi : nous avons les yeux plus gros que le ventre, nous sommes toujours très optimistes et croyons que l'on va pouvoir réaliser tous les investissements. Mais il y a des questions de ressources humaines, d'organisation. Nous sommes humains. Voilà pour ce qui est des investissements bruts et nous essaierons d'être attentifs lors de l'établissement du budget 2023.

L'important est que l'effort d'investissement soit maintenu : il participe à construire la ville de demain et à contribuer à son rayonnement *aujourd'hui*. C'est très important. Nous devons faire attention à l'avenir, rester attractifs, mais ne devons pas perdre d'atouts. Et ceci passe par des investissements.

Concernant la capacité d'autofinancement, celle-ci est négative pour 2021. Cela veut dire qu'une partie du compte d'exploitation a été financée par l'emprunt. L'autofinancement représente le résultat de l'exercice, plus les amortissements ordinaires, plus le prélèvement aux réserves et l'attribution aux réserves. Avoir un autofinancement négatif n'est pas dramatique, mais cela met en exergue que nous n'arrivons pas à autofinancer nos investissements.

La dette brute communale a diminué de 2,7 millions. Toutefois, il est vrai que les liquidités disponibles ont diminué de 4,8 millions et que l'endettement net a ainsi augmenté de 2,1 millions.

Fin 2021, la dette brute s'élevait à 136 millions et le taux moyen de la dette communale est de 0,95 %. Il faudra faire attention et nous suivrons avec intérêt l'évolution de ce chiffre lorsque nous aurons bouclé les comptes 2022. En effet, nous nous rendons compte qu'il n'y a pas foule au portillon actuellement pour nous prêter de l'argent. Concernant les prêts à long terme, il n'y a quasiment personne qui est disposé à en proposer sur une durée d'une dizaine d'années. Nous travaillons donc plutôt à court terme, à une année, et c'est ainsi que nous pouvons obtenir des taux relativement intéressants. Mais il est vrai que nous nous faisons quelques soucis pour l'avenir.

Sur certains graphiques, nous voyons que la dette est toujours en train d'augmenter : en tenant compte du cumul des dettes du Locle et des Brenets, elles baissaient entre 2010 et 2015, pour se stabiliser en 2016, puis remonter de manière assez drastique jusqu'à fin 2020. Elle est aussi en augmentation en 2021, même si elle a baissé par rapport à 2020.

La fortune diminue de 1,3 million et s'élève à 71,3 millions au 31 décembre 2021. Cette diminution correspond au résultat de l'exercice. Nous avons eu un pic en 2019 avec la dissolution de la provision prévoyance.ne, qui s'élevait à 20,5 millions. En 2018, nous avons dissous de 17,2 millions une partie de la réserve de politique conjoncturelle.

Le Conseil communal est toujours préoccupé par la situation déficitaire qui perdure. La prise en compte des charges géotopographiques – liées à l'altitude – de manière pérenne est une priorité politique. L'important est que nous restions sereins quant à l'évolution à long terme. Nous avons de bons fondamentaux : la fortune, une réserve de politique conjoncturelle qui nous permet de voir venir – elle va peut-être nous servir pour le budget – et la capacité de résilience de l'économie des Montagnes neuchâteloises, qui a déjà été prouvée.

Le concept de mobilité 2030 devrait améliorer notre attractivité, et le développement des zones résidentielles et industrielles devrait nous amener de nouveaux habitants. Voilà pourquoi nous sommes sereins quant à l'évolution à long terme. Qui dit *long terme*, dit aussi que nous sommes liés au percement des tunnels de la A20.

Nous sommes conscients de nos responsabilités. Nous resterons attentifs à l'évolution de la situation financière en réagissant pour assurer le bon développement de la Ville du Locle. J'en ai ainsi terminé s'agissant de la position du Conseil communal par rapport aux comptes 2021.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous voulons juste dire un mot concernant le rapport de la Commission financière, et nous serons très brefs. Les Verts remercient la Commission financière, les membres de notre Exécutif, ainsi que les services communaux pour ce rapport clair et concis. Les points abordés dans la conclusion sont partagés par notre groupe et nous y reviendrons lors de la prise de position concernant le rapport du Conseil communal.

En tant que membre de ladite commission, je tiens à saluer l'esprit constructif et collégial qui a régné lors des séances. De plus, un travail important a été effectué afin de trouver les solutions pour la modération du déficit. L'ensemble des commissaires y a participé pleinement. Nous tenons aussi à remercier le président pour sa motivation et son engagement malgré la surcharge d'organisation que cela a engendré.

M. Nicolas Aubert, PLR : L'intervention du groupe PLR porte sur les deux rapports relatifs aux comptes, à savoir celui du Conseil communal et celui de la Commission financière. Tout

d'abord, nous nous devons de relever que cette année 2021 a été marquée par de réelles difficultés liées à la persistance de la pandémie et à l'absence de notre conseiller communal Claude Dubois, en raison d'une très grave affection de sa santé. Dans ces circonstances difficiles, nous saluons l'ensemble des services communaux pour tout le travail réalisé, les conseillers communaux qui ont dû suppléer leur collègue absent, mais aussi ce dernier pour tous les efforts consentis pour revenir tenir la barre des finances de notre Ville avec les compétences qui lui sont unanimement reconnues.

Nous remercions aussi particulièrement le Service des finances pour sa maîtrise de l'ensemble de la comptabilité des ménages communaux, ainsi que la Commission financière pour son rapport, et – à force de séances supplémentaires – pour l'ouverture de pistes qui devraient permettre, à futur, d'infléchir les tendances, et de diriger notre Ville vers un avenir permettant des investissements plus perceptibles pour le bien-être de la population que ceux absolument nécessaires à ses besoins strictement essentiels.

Les comptes 2021 ont pu être validés par la Commission financière dans un climat de discussions constructif et respectueux de tous, notamment grâce au travail remarquable de son président que nous profitons aussi de remercier ici.

Sur le fond, le premier résultat de la commune fusionnée présente un déficit limité à 1,27 million de francs, alors que l'excédent de charges prévoyait 7,84 millions. Cette amélioration s'avère non seulement le résultat d'une politique rigoureuse du Conseil communal dans sa gestion des ressources humaines et des biens, services et marchandises, mais aussi de réévaluations du patrimoine qui sont le fait d'opérations comptables non renouvelables.

Ce qui est plus réjouissant – parce que révélateur d'une amélioration de la santé financière de notre tissu économique – c'est la hausse des recettes fiscales provenant des personnes morales et des frontaliers. Se réjouir de l'apport à notre Commune de l'impôt sur les frontaliers alors que notre population résidente diminue année après année – celle-ci apportant évidemment le plus à la Ville – n'est qu'une solution apparente, fragile et non compatible avec la durabilité avec laquelle l'évolution climatique nous impose désormais de composer. Il est impératif de prendre des mesures maintenant pour éviter que notre Ville se résume à un *drive-in* du travail, alors que nous sommes tous persuadés qu'elle a le potentiel d'un hôtel de prestige.

Par ailleurs, le groupe PLR est inquiet de l'accroissement de l'endettement net de CHF 2'153'520.-. Cela ne manquera pas de péjorer les indicateurs financiers, et donc la possibilité future d'emprunter pour au moins assurer le paiement des charges courantes, ceci sans même considérer l'augmentation redoutée des taux d'intérêt et des coûts des énergies.

Vu les travaux de la Commission financière et les pistes de réflexion et d'amélioration qui en découlent, le groupe PLR enjoint le Conseil communal d'afficher des ambitions réjouissantes pour toute sa population, les frontaliers qui y travaillent et ses entreprises. Et surtout, de se donner les moyens d'atteindre un objectif de stabilisation, puis d'augmentation de la population, sans lequel tous les efforts de maîtrise des coûts seront peu impactants, si ce n'est vain. A ce propos, le postulat PLR déposé en février 2021 concernant la domiciliation doit être traité aussi rapidement que sérieusement. La seule conscience du problème ne suffira pas à infléchir la décroissance de notre population. Il faut maintenant passer à des mesures concrètes s'inscrivant dans une stratégie claire.

Le groupe PLR acceptera, à l'unanimité, les comptes 2021 de la Ville et les rapports qui y ont trait.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Les années se suivent et se ressemblent en partie, du moins dans la couleur du résultat des comptes. Notre inquiétude à ce sujet ne faiblit pas, d'autant plus qu'à terme – une fois épuisé tout le potentiel d'amélioration de l'efficacité – ce seront, nous en avons peur, les moins bien lotis de notre communauté qui, les premiers, en paieront le prix fort.

Certes, le résultat nettement moins mauvais que budgété est dû en partie à une opération purement comptable de réévaluation du patrimoine financier. Cependant, et il faut le souligner, une part importante de cette amélioration reflète les effets d'une grande rigueur dans la gestion courante de la Commune.

Nous tenons ici à saluer la très grande prudence de l'Exécutif et de l'administration quand il s'agit d'engager des dépenses. Nos adversaires et néanmoins confrères et consœurs de la droite de cet hémicycle adorent mettre sur un piédestal les *Entreprises Privées* – avec un grand E et un grand P – symboles, à leurs yeux, d'un summum d'efficacité. Eh bien, croyez-moi ou non, il ne doit pas exister beaucoup de sociétés dans notre pays qui arrivent à réduire aussi fortement leurs dépenses de fonctionnement sans nuire à la qualité des services qu'elles offrent.

Nous voulons aussi mettre en exergue un paradoxe apparent : si, pour notre groupe, chaque travailleuse et chaque travailleur – quelle que soit son origine et/ou son domicile – est un camarade, nous ne pouvons que constater une défiance certaine, voire une hostilité, à l'égard des frontaliers. Or, il s'avère que, en plus de leur participation active à la prospérité de la région grâce à leur travail, la rétrocession de leur impôt perçu en France est loin d'être négligeable dans les finances de notre collectivité. Que les xénophobes de tout poil en soient bien conscients. Cela ne nous empêche cependant pas d'appeler à accentuer les mesures pour accueillir de plus en plus d'habitants dans notre commune, y compris de convertir des frontaliers aux bienfaits de l'habitat en Suisse.

Nous tenons aussi à témoigner toute notre reconnaissance à notre commune, qui, par des prestations concrètes, offre un soutien marqué au monde associatif, lequel est, à notre avis, l'une des bases les plus solides de notre société. Nous insistons pour que cette bonne pratique ne soit pas remise en cause pour aboutir à des économies de bouts de chandelles qui, en contrepartie, péjoreraient grandement la qualité de vie au Locle.

La prochaine mise en service du nouveau plan de stationnement devrait apporter un supplément de recettes, tout en incitant à une mobilité plus responsable. Il n'en reste pas moins que nous devons trouver rapidement des moyens supplémentaires pour que nos services communaux puissent continuer d'assurer un cadre de vie convivial à la population. Nous n'avons pas de recette miracle. En revanche, nous continuerons de collaborer aux travaux que la Commission financière a déjà engagés, ce dont nous nous félicitons.

Il nous reste à remercier de tout cœur les employés communaux de leurs efforts pour que notre collectivité fonctionne au mieux. Nos remerciements vont aussi au Conseil communal et à la Commission financière pour le travail accompli.

En principe, les membres du groupe POP accepteront les comptes 2021.

M. Stéphane Reichen, PS : La prise de position du groupe socialiste porte sur les rapports de la Commission financière et du Conseil communal. En préambule, nous tenons à souligner les excellentes et cordiales discussions que nous avons eues durant les séances de la Commission financière, et nous remercions le président de son dynamisme.

Le groupe socialiste remercie le Conseil communal et l'administration pour le travail effectué durant cette année 2021, dans les conditions particulières que nous connaissons. Un grand merci particulier au Service des finances pour l'élaboration de ces comptes 2021.

Les comptes présentent un excédent de charges inférieur à ce qui avait été budgété. Si à première vue, nous pouvons être satisfaits du résultat, nous remarquons qu'une réévaluation du patrimoine financier de 3,2 millions a été effectuée, réévaluation qui, bien entendu, est une opération comptable nécessaire.

Le manque de revenu de la Commune est compensé en partie cette année par une augmentation de l'impôt sur le revenu des travailleurs frontaliers. Malheureusement, nous savons que ces revenus – qui sont une ressource importante pour la Commune – varient en fonction du contexte économique, tout comme l'impôt sur les personnes morales, d'ailleurs.

Une stratégie de domiciliation plus ambitieuse doit être mise en place afin de pouvoir attirer de nouveaux habitants et même, pourquoi pas, des travailleurs domiciliés hors de nos frontières. A ce sujet, nous félicitons le Conseil communal – par la voix de son président – pour l'excellent article paru dans le supplément « Immobilier » du Temps.

Si une augmentation de la population nous permettra de stabiliser nos revenus, nous espérons que la reconnaissance des charges géotopographiques pour les communes du haut du canton puisse aboutir et constituer un autre facteur de stabilité financière.

Si la capacité d'autofinancement est négative, n'oublions pas que, pour qu'une commune soit attractive, il faut que des investissements importants soient réalisés. A force de ne pas investir et de reporter les projets à des jours meilleurs, le risque de stagnation est important.

La hausse des coûts de l'énergie, déjà visible dans les comptes 2021, devrait encore augmenter pour l'année 2022. Le groupe socialiste espère que des investissements en termes d'énergies renouvelables pour les bâtiments communaux soient plus fréquents lors des prochaines années.

Des questions plus précises seront posées durant l'examen des comptes. Le groupe socialiste acceptera le rapport et les comptes 2021 à l'unanimité.

M. Romain Vermot, Les Verts : Jamais nous n'aurions osé imaginer pousser un ouf ! de soulagement face à un trou de 1,27 million. Bien que Les Verts ne soient pas forcément satisfaits des chiffres évoqués, ils sont rassurés de constater que le déficit prévu ne s'est pas accentué avec la multiplication des facteurs négatifs, dont, en prime, l'irréremédiable pandémie. Au contraire, il a été fortement réduit. Certes, 3,2 millions sont attribués à une forte réévaluation du patrimoine financier. Mais avouez que cela reste quand même assez plaisant...

Tel qu'il le fait depuis longtemps, l'Exécutif continue à domestiquer les charges et nous l'en félicitons. Nous sommes également satisfaits d'apprendre que le Conseil communal et la Commission financière ont persévéré dans la recherche de nouvelles recettes ou de mesures d'économie. Nous nous réjouissons d'en découvrir les prémices.

Tout comme il peut paraître étrange d'être soulagés face à un déficit de 1,27 million, nous avons été ravis de recevoir la facture du SCAN – c'est bien la première fois – concernant les macarons, preuve de l'aboutissement du plan de stationnement. Cependant, la séance des comptes est aussi l'occasion de lier le passé au futur et d'exprimer quelques réflexions ou quelques petites remarques. Nos propos ont été positifs jusqu'ici, il est temps de relever ce qui nous enchante un tout petit peu moins.

Nous n'y échapperons pas, nous voulons encore vous parler de la période 2020-2021 et de la pandémie qui y est liée. Lors des comptes 2021, la Commission financière, Les Verts et la majorité des groupes politiques avaient souhaité l'élaboration d'un rapport complet sur les conséquences et les conclusions tirées de cette crise sanitaire. Soit celui-ci nous a échappé, soit il n'a jamais vu le jour. Le Conseil communal peut-il nous renseigner ?

Nous aimerions également revenir sur un point, peut-être fantaisiste pour certains, mais extrêmement important à nos yeux de *bobos écolos* : l'extinction de l'éclairage public au milieu de la nuit.

Le sujet avait pourtant été empoigné par le Conseil communal et semblait être sur la bonne voie. Nous pensons particulièrement à la zone Joux-Pélichet, avec plusieurs questionnaires destinés aux habitants, suivis d'une phase de test, et – je crois – le maintien de l'extinction. Mais qu'en est-il du reste de la ville ? Nous comprenons aisément que ce n'était pas forcément la priorité d'un exécutif travaillant parfois en effectif réduit, mais ne serait-il pas possible de redonner un coup de fouet à ce projet ? Dans le canton de Neuchâtel, énormément de localités ont passé le cap, y compris le chef-lieu, avec des retours ultra-positifs. De nombreuses études à travers le monde ont défilé les craintes à ce sujet, mais, surtout, ont prouvé les bienfaits de cette nuit totale : protection de la biodiversité, économie d'énergie et d'argent, meilleurs cycles de sommeil pour les habitants, etc. Nous sommes peut-être un petit peu naïfs, mais ne pourrions-nous pas simplement mandater Viteos – principale concernée et certainement experte en la matière – pour mettre cela en place ?

Pour clore, nous remercions et témoignons notre respect au Conseil communal, à l'administration et à l'ensemble des employés pour leur travail exemplaire et professionnel dans des conditions difficiles. Vous l'aurez compris, Les Verts acceptent les deux rapports.

M. Claude Dubois, directeur du DEFRH : Merci aux groupes qui acceptent les comptes 2021, même avec quelques bémols. Il est vrai qu'un travail énorme a été effectué en 2021 par les services et mes collègues – que je remercie beaucoup – suite à ma défection bien involontaire.

Peut-être une petite information : actuellement, l'ACN – l'Association des communes neuchâteloises – négocie avec le Conseil d'Etat les frais liés aux charges géotopographiques. Ce qu'il faut dire, c'est que nous sommes un peu à couteaux tirés. Ce n'est pas facile : le Canton veut garder ses 20 millions, estimant qu'il n'a pas à nous rétrocéder ce montant, même si c'est le cas dans certains autres cantons. Il n'existe pas de base légale qui devrait forcer l'autorité cantonale à nous verser cette manne fédérale. Je ne vais pas parler des négociations, car c'est plutôt confidentiel, mais il faut dire en tout cas que le Conseil d'Etat défend son bout de gras de manière très virulente.

Par rapport à la proposition de l'ACN, les enjeux pour Le Locle ne seront pas Byzance. D'après ce qu'il en est – mais cela peut encore se jouer selon certains détails – les enjeux pour Le Locle sont de 1,323 million. C'est donc un peu plus que notre 1,27 million. Il ne faut donc pas non plus trop attendre de cette participation cantonale.

Concernant l'éclairage public, nous en reparlerons, étant donné que c'est moi qui ai complètement stoppé le processus et que mes collègues n'allaient pas encore se surcharger de travail. Nous nous sommes déjà inscrits au Projet Perséides, association que nous allons soutenir de manière à être conseillés en vue d'organiser une extinction nocturne.

Comme cela avait été évoqué lors de la dernière assemblée générale de Viteos, la difficulté réside dans le fait que les villes ont des obligations en matière d'éclairage : il reste la question des passages piétons qui doivent rester éclairés. Toutefois, nous allons chercher des

DU 22 JUIN 2022

solutions avec Viteos pour que ceux-ci puissent s'éclairer au moment où un quidam veut traverser la route le soir.

Je comprends bien que l'on ne puisse pas éteindre le Pod ou l'avenue du Premier-Mars à Neuchâtel. Mais nous aussi avons quand même pas mal d'éléments sur lesquels nous devons compter. Cela ne restera toutefois pas lettre morte, nous allons plancher sur ce projet.

La raison pour laquelle nous avons besoin de Viteos, c'est qu'il faut trouver le bon interrupteur qui permette d'éteindre les quartiers. Il faut simplement éviter de faire des montages et que l'on se retrouve avec des investissements qui soient beaucoup plus élevés que l'économie escomptée.

S'agissant du quartier réunissant les chemins de la Joux-Pélichet, du Centenaire et de la Butte, l'économie était quasiment à zéro. Le gain réalisé consistait en ce qu'a expliqué le préopinant des Verts, c'est-à-dire la qualité du sommeil et la qualité de la nuit offrant de meilleures conditions de vie aux animaux. Mais ceci n'a effectivement pas de prix. Nous n'allons donc pas estimer de prix pour ce confort de vie.

Concernant le rapport lié à la Covid, si vous creusez dans le rapport du Conseil communal, vous trouverez une page décrivant les éléments positifs et négatifs en matière financière en lien avec la Covid.

Au terme de la discussion générale, le président, **M. Pierre Surdez**, informe que le vote des rapports de la Commission financière et du Conseil communal interviendra après l'examen détaillé des comptes.

UNE PAUSE DE 20 MINUTES EST ACCORDÉE.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES COMPTES

MUSÉES ET TOURISME

M. Alain Krebs, PLR : Le 6 décembre 2017, le groupe PLR déposait un postulat intitulé « Pour plus de lisibilité dans la fréquentation de nos musées », demandant qu'une statistique de fréquentation de nos musées soit établie. Si le musée d'horlogerie du Château des Monts et celui des Moulins souterrains du Col-des-Roches se sont rapidement mis à la tâche et nous communiquent ces informations depuis quelques années dans le rapport de gestion, nous avons dû attendre jusqu'à cette année pour obtenir les chiffres du musée des Beaux-Arts. Nous pouvons donc, cette fois, adresser nos vifs remerciements à l'ensemble de nos musées : merci pour ce travail un peu ingrat, mais nécessaire.

L'étude des chiffres fournis ne nous permettra de tirer d'éventuels enseignements qu'après quelques exercices, ceci d'autant plus que les effets du Covid sur les fréquentations de ces deux dernières années sont difficilement évaluables. Cependant, certaines comparaisons de chiffres établis dans des conditions similaires pour les trois musées peuvent être établies, et elles suscitent quelques questions.

Pour le musée des Moulins, ce sont environ 22'000 entrées en 2021, dont une majorité – de près de 90 % – de visiteurs suisses, parmi lesquels on trouve 18 % de visiteurs en provenance de notre canton, dont 950 loclois. Plus de 7'200 visiteurs ont fréquenté ce musée grâce à la Neuchâtel Tourist Card. Ainsi, près d'un tiers des visiteurs de ce musée auront au moins passé une nuit dans le canton.

Pour le Musée d'horlogerie, ce sont environ 8'000 entrées en 2021, dont une majorité – également de près 90 % – de visiteurs suisses, parmi lesquels on trouve une proportion plus grande – 37 % – de visiteurs en provenance du canton. Près de 2'500 visiteurs ont fréquenté ce musée grâce à la Neuchâtel Tourist Card. Il s'agit donc d'une proportion tout à fait similaire à celle des Moulins souterrains.

Entre les 22'000 entrées des Moulins souterrains et les 8'000 entrées du Musée d'horlogerie, il y a une grande différence. A quoi peut-elle être due ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Y aurait-il un manque d'intérêt pour le monde de l'horlogerie ? J'ose ne pas l'espérer... Y aurait-il un manque d'information ? Les moyens de transports entre les musées, par exemple, ne permettraient-ils pas la fréquentation de ces deux musées par le même public ? Ou alors, ce public est-il différent ? Il y a là matière à réflexion pour le Conseil communal et, à mon avis, également pour la Commission du tourisme, qui devra bien plancher un jour sur cette question.

Concernant le musée des Beaux-Arts, on recense 7'100 entrées en 2021, toujours avec une majorité – 93 % – de visiteurs suisses, parmi lesquels on trouve là une plus grande proportion de visiteurs de notre canton, puisqu'elle atteint près de 60 %, dont 969 loclois. Le rapport est très précis à ce sujet. Malgré tout, cela ne représente que 14 % de la totalité des visiteurs.

Ce musée a été visité par 618 visiteurs détenteurs de la Neuchâtel Tourist Card. Ceci amène donc les commentaires suivants : si près d'un tiers des visiteurs du musée des Moulins passent au moins une nuit dans le canton, cette proportion tombe à 9 % pour le musée des Beaux-Arts. Il faudra voir si cette tendance perdure et, là aussi, il y a matière à réflexion pour le Conseil communal et la Commission du tourisme.

J'en viens donc aux questions. Pour ces trois musées, nous voyons que la Neuchâtel Tourist Card a une influence non négligeable sur le nombre d'entrées non payantes. Comment cette mesure de promotion cantonale fonctionne-t-elle financièrement ? Les musées sont-ils indemnisés par le Canton pour chacune de ces entrées ou le Canton reverse-t-il un montant directement aux communes ?

Les chiffres de fréquentation cités précédemment montrent que ces trois musées sont fréquentés à plus de 90 % par des visiteurs suisses, dont une très grande partie en provenance du canton de Neuchâtel s'agissant du musée des Beaux-Arts et du musée du Château des Monts. Le Conseil communal s'est-il approché des autorités cantonales – puisque l'on voit bien que ces musées ont quand même une grande clientèle cantonale – pour discuter d'un soutien financier ? Si cela devait être le cas, où en seraient les discussions et quelles seraient les conditions nécessaires pour l'octroi de ce soutien ?

Le groupe PLR remercie par avance le Conseil communal de ses réponses.

M. Miguel Perez, directeur du Dicastère des Affaires Sociales, de la Culture et de la Santé (DASCS) : Toutes les questions du préopinant PLR sont tout à fait fondées. Il a bien analysé les chiffres et cela fait plaisir. C'était assez fouillé et, les questions étant nombreuses, je n'ai bien entendu pas pu toutes les retenir.

Cependant, pour l'essentiel, les visiteurs des Moulins souterrains n'ont évidemment rien à voir avec les visiteurs du Musée d'horlogerie. Ces derniers sont des passionnés d'horlogerie ou des personnes d'un certain âge qui viennent pour visiter la région et à qui l'on a conseillé d'aller visiter ce joli coin.

Au contraire, les Moulins sont l'excursion de papa, maman et les gamins. Ils viennent de France voisine et beaucoup viennent également de Suisse. C'est un endroit qui est beaucoup plus ludique et les publics ne sont bien sûr pas identiques.

Vous avez évoqué le fait que les visiteurs viennent de Suisse, du canton de Neuchâtel et d'autres cantons. Au niveau de la carte de visite, nous faisons pourtant de la pub, tant pour les Moulins que pour le Musée d'horlogerie. Et une pub extraordinaire se fait par les réseaux sociaux au musée des Beaux-Arts.

Il y a 6'500 abonnés sur Instagram. Si vous considérez ce qui a été publié en 2021 au niveau de la presse, de la radio, ou la présence de Mme Herschdorfer à la télé, cela représente 83 occurrences sur une année. Si nous avions voulu faire de la pub pour attirer l'attention des Suisses, si nous avions dû faire une campagne de pub, je n'ose pas imaginer les millions que cela aurait coûté.

Cela dit, nous allons aussi analyser ce que vous avez observé. En fin de compte, que le pourcentage soit de 14 % au lieu de 22 %, que l'on décompte 7'500 entrées au lieu de 8'500 ou que les gens viennent avec la Neuchâtel Tourist Card ou pas, cela m'est un peu égal. Nous allons toutefois regarder plus à la loupe d'où viennent les gens, pourquoi ils ne viennent pas, etc. Nous pourrions faire cette analyse.

Concernant la Neuchâtel Tourist Card, je vais laisser le spécialiste du tourisme, mon collègue Cédric Dupraz, vous parler de la façon dont se fait cette répartition.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette question. Effectivement, la NTC – Neuchâtel Tourist Card – est financée par la taxe de séjour, qui est perçue par les hôteliers et qui est reversée à Tourisme Neuchâtelois. Tourisme Neuchâtelois la reverse à son tour aux différentes institutions. De mémoire, cette taxe de séjour couvre environ les 50-60 % du prix d'entrée.

Toutefois, à l'heure actuelle, une augmentation de la taxe de séjour est en consultation auprès des communes, auprès des citoyens, par une modification de la loi sur les établissements publics – la LEP – qui sera déposée sur le bureau des députés. Ceci doit permettre de revaloriser cette taxe et, par effet ricochet, la NTC.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les taxes de séjour dans le canton de Neuchâtel sont parmi les plus basses de Suisse, et il était devenu nécessaire de les revaloriser. Le projet proposé est de passer de CHF 2.- à CHF 3,20 pour les campeurs et de CHF 3.- à CHF 4,20 pour les autres hébergements. Ceci permettra d'avoir une force de frappe encore plus importante par le biais de cette NTC.

De multiples offres existent pour encourager la visite de nos institutions sur l'ensemble du canton : on peut penser à la carte Raiffeisen, pour ceux qui sont coopérateurs, ainsi qu'au Passeport Loisirs, qui permet de payer une entrée sur deux. Dans tous les cas, la NTC est l'outil le plus intéressant pour les institutions, puisque – comme le veut le principe de la taxe – celle-ci doit être reversée et que cela permet de couvrir une bonne partie des prix d'entrée des institutions. Cependant, il est clair qu'elle n'en couvre pas les 100 % au vu des montants actuels de la taxe de séjour.

4002 – Cercle scolaire - cycle 1

Mme Martine Sieber, PS : Bien que nous déplorions le fait qu'il n'y ait pas eu de défilé cette année au Locle, nous nous demandons ce qu'il adviendra de l'enveloppe non utilisée depuis

deux ans pour cette fête. Pourrait-elle être allouée pour augmenter le budget des prochaines fêtes de la jeunesse ou, en tout cas, être attribuée aux jeunes de l'école ?

4004 – Cercle scolaire – cycle 3

M. Pascal Wurz, PS : Bien que notre conseiller communal Claude Dubois se soit réjoui d'une économie faite sur les camps de ski en raison de leur annulation, le groupe socialiste s'interroge toutefois sur le devenir des sommes allouées. Il se demande si celles-ci ont été mises en réserve, attribuées à d'autres projets scolaires ou d'autres projets pour la jeunesse, ou simplement ventilées dans les comptes. Merci de nous éclairer sur ce point.

4053 – Collège du Corbusier

Mme Caroline Erard, Les Verts : Je m'interroge au sujet du collège du Corbusier, qui ne compte, paraît-il, plus que trois classes. Ma question est donc : y a-t-il une stratégie future dans ce quartier, ou ce collège est-il gentiment porté à disparaître ?

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : En réponse aux quelques questions concernant les écoles, le Cercle scolaire, le Conseil communal, ainsi que la direction des écoles souhaitent revenir le plus rapidement possible – si possible dès 2023 – à une fête des Promotions *normale*, c'est-à-dire avec une fête au centre-ville et un défilé pour les enfants.

Vous le savez – car nous avons communiqué à ce sujet – pour cette année, malheureusement, les périodes où le comité des Promotions et la direction des écoles ont dû prendre des décisions n'ont pas permis d'anticiper les décisions prises par la Confédération. Cela peut paraître un peu bizarre étant donné que l'on apprend en mars-avril que tout redevient presque normal dans la vie de nos concitoyens, mais les décisions concernant le lieu de la fête se prennent entre novembre et janvier.

Pour reprendre l'exemple du lieu de la fête des Promotions de cette année – choisi sur le Communal avec l'accord du Conseil communal – il s'agissait du seul endroit dont les trois ou quatre accès pouvaient être fermés avec quelques agents de police, permettant ainsi de contrôler les passes dans le cas où nous nous serions trouvés dans une période où ceux-ci faisaient foi. Il est vrai que ce n'est pas réjouissant, mais nous souhaitons évidemment pouvoir revenir rapidement à la normale.

Concernant les budgets attribués, les écoles ne font pas l'objet d'un traitement différent des autres services. Nous n'allons pas mettre de côté une partie des biens, services et marchandises qui n'a pas été utilisé sur une période. Nous demandons une gestion la plus rigoureuse possible à tous les services et c'est la même chose pour les écoles. Celles-ci bénéficieront, pour le prochain exercice, du montant alloué habituellement pour les Promotions, mais nous n'allons pas mettre de côté les montants non utilisés pour augmenter celui de l'année suivante. Ceci est valable pour tous les services. Mais ce sont parfois des réflexes. A un moment donné, le Conseil communal a fait en sorte, avec tous les services, de ne plus devoir se dépêcher de dépenser en fin d'année un montant encore disponible sur une ligne budgétaire pour garder le même montant l'année suivante. Ces procédés, en termes de gestion, n'existent plus pour nous. Ils sont révolus. Mais les montants seront bien sûr à disposition au prochain exercice.

Concernant les camps de ski, le principe est le même. Il faut quand même relever que nous avons réussi, malgré tout, à organiser cette année un camp de ski pour les élèves de 11^e, ce qui a été souligné et, surtout, très, très, très apprécié par ces élèves. Nous nous sommes

décarcassés, en urgence, quand la situation pandémique s'est améliorée, alors qu'il n'était normalement pas prévu qu'il y ait des camps de ski. Nous en avons alors organisé un pour les élèves de 11^e année. Il est vrai qu'ils n'en avaient pas eu durant leur parcours scolaire en raison de ces dernières années de pandémie. Ils ont même eu la chance d'être sur un site nettement plus agréable et presque plus luxueux qu'en période normale, puisqu'ils sont allés dans un endroit où même une piscine était à disposition. Nous avons donc mis des conditions en place très rapidement, et la direction des écoles et les enseignants se sont montrés très réactifs pour que les élèves de 11^e année puissent avoir un camp de ski dans leur cursus scolaire.

Là aussi, nous ne mettons pas des montants de côté pour les additionner à ceux de l'année suivante. Il faut toutefois quand même rappeler qu'historiquement – et c'est peut-être important de l'évoquer – il n'y a jamais eu, au niveau du Cercle scolaire du Locle, de suppression de camps de ski en raison de mesures économiques. Toutes les collectivités du canton de Neuchâtel ne peuvent pas dire la même chose. Evidemment, chacune d'elles gère ses écoles comme elle l'entend, mais, au Locle, nous n'avons jamais pris de mesures d'économie sur les camps de ski et nous ne pensons pas le faire ces prochains temps.

Concernant le collège du Corbusier, il est vrai que c'est l'un des atouts de notre ville d'avoir des collèges de quartier – Les Monts, Le Corbusier, Les Girardets, La Jaluse – avec deux classes, trois-quatre classes ou cinq classes, et des collèges plus grands. C'est un atout pour des raisons de sécurité – les familles peuvent s'établir à proximité avec leurs enfants, qui sont ainsi scolarisés pas trop loin – et, en même temps, cela peut aussi causer un problème d'équilibre au niveau des classes lorsque l'on se trouve dans une phase de baisse démographique.

Très clairement, aujourd'hui, il n'y a aucune intention du Conseil communal de fermer un collège. Par contre, nous devons rester extrêmement attentifs à la problématique de l'équilibre et de la répartition des enfants dans les collèges. Il faut aussi que nous soyons extrêmement attentifs à une autre problématique, qui est peut-être moins connue, mais qui nous interroge parfois aussi : il s'agit de la problématique des CRP, qui sont des centres de compétences régionaux en termes artistique et sportif. Si l'on ne fait pas attention, on risque d'avoir une multiplication de ces centres de performance à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

Cela peut être une bonne chose, mais pour le Val-de-Travers, le Val-de-Ruz, le Cercle scolaire du Locle, ce sont tout à coup 4, 5, 6, 7 *gamins* qui ne sont plus dans le Cercle scolaire et qui peuvent nous faire perdre une classe sur décision du Canton. Vous savez bien, en effet, que l'on ne peut pas ouvrir de classes de 5 ou 6 enfants. Il faut avoir un nombre requis par l'Etat. Ce sont donc des choses que nous analysons. Si je vous touche quand même un mot sur la problématique de ces centres régionaux de performance, c'est parce qu'ils ont tendance, ces temps, à être multipliés. Cela signifie aussi que nous devons payer des écolages à l'externe et certains collèges peuvent également être affaiblis.

Voilà la réponse que je peux apporter : il n'y a aucune volonté de fermer Le Corbusier ou un autre collège à ce jour. Il est vrai que, ces dernières années, nous avons environ une centaine de naissances par année. Si, malheureusement, la situation devait encore se compliquer, cela pourrait évidemment impliquer des décisions au niveau des petits collèges de périphérie. Il n'en reste pas tellement : il y a Les Monts, qui sont vraiment en dehors de la ville, mais, en même temps, c'est aussi dans ce quartier que se font les nouvelles constructions. Il n'y a donc pas tellement de souci à se faire du côté des Monts. Effectivement, cela concernerait peut-être plus Le Corbusier, qui a été cité, où il commence à y avoir des problèmes d'effectifs.

Cependant, pour l'année prochaine – je peux même dire pour les deux ou trois prochaines années – il n'y a pas de souci concernant l'occupation de ce collègue.

4101 – Clinique dentaire scolaire

M. Pascal Wurz, PS : Le groupe socialiste a fait part de sa satisfaction sur les rapports qui ont été présentés. Il remercie le Conseil communal pour le travail et la qualité du travail.

Nous relevons toutefois une difficulté de lecture concernant les comptes de la médecine scolaire, qui apparaît à la ligne 4330 dans la classification fonctionnelle, mais semble disparaître dans la classification institutionnelle, contrairement au Centre d'orthophonie et à la Clinique dentaire. Pourrions-nous avoir des précisions sur cette comptabilité ?

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Concernant la médecine scolaire, celle-ci est représentée dans le compte 4103 *Service promotion de santé jeunesse*. Le SPSJ correspond à notre médecine scolaire actuelle. Je ne comprends pas bien votre question concernant la différence par rapport au Centre d'orthophonie...

M. Pascal Wurz, PS : C'est que la médecine scolaire apparaît clairement dans la classification fonctionnelle, mais on ne la retrouve pas aussi clairement que le Centre d'orthophonie ou la Clinique dentaire. Mais ce que vous venez d'expliquer nous permettra peut-être de mieux lire les comptes.

Mme Sarah Favre, directrice du DJIPS : Tout ce qui concerne la médecine scolaire se trouve dans le compte 4103.

5008 – Enlèvement des déchets - ménages

Mme Martine Sieber, PS : Le groupe socialiste se pose la question de ce qui va advenir de la déchetterie des Brenets. Les Brenassiers s'inquiètent de voir qu'il y a de moins en moins de possibilités d'y déposer certains déchets. Il faut reconnaître que ce n'est pas très écologique pour les Brenassiers de se rendre individuellement à la déchetterie du Crêt-du-Loche.

5700 – Secrétariat sports et loisirs

M. Alain Krebs, PLR : Dans un article paru dans l'édition d'ArcInfo du 26 mars, nous apprenons que la Commune soutient le mouvement juniors du HCC en participant à un repas de gala organisé à cet effet.

Comme ceci concerne les comptes 2022, nous ne nous attarderons pas spécifiquement sur cet événement, mais celui-ci amène quelques questions sur les subventions attribuées aux sociétés, et pas seulement sportives :

- Quels sont les critères qui permettent au Conseil communal de décider d'attribuer ou de ne pas attribuer une subvention à une société ?
- Quel est le processus de décision ? Suffit-il d'une discussion entre le Conseil communal et le demandeur ou y a-t-il une procédure formalisée ou protocolée ?
- Comment s'assure-t-on que la subvention est bien utilisée et profite directement au bénéficiaire annoncé ?

La quatrième question est un peu en lien avec l'article précité. La Commune du Locle subventionne le HCC, une société sportive de la commune voisine. Il y a quelques années, la Commune aurait également subventionné le Street-Hockey Club. En soi, cela est probablement une bonne chose, puisque ces deux sociétés intéressent également les loclois et participent à l'attractivité régionale. Mais qu'en est-il d'une éventuelle réciprocité ?

- La Commune de La Chaux-de-Fonds subventionne-t-elle – ou a-t-elle subventionné par le passé – des sociétés locloises ? Si oui, y a-t-il une relative équivalence financière entre ces subventions ?

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Je réponds volontiers aux quelques questions. Concernant la problématique des déchets, peut-être rassurer l'intervenante : il n'y a aucune volonté de diminuer les ouvertures sur Les Brenets. Lors de la fusion des communes, nous avons réorganisé le nombre d'ouvertures et les horaires. Il n'y a aucune volonté de modifier ce qui est en place depuis maintenant quelques mois.

Par contre, c'est vrai que nous avons dû un petit peu *serrer la vis*, car il y avait certains comportements qui n'étaient pas acceptables. J'ai eu l'occasion de le dire à la Commission des travaux publics : nous avons même dû demander à des agents de sécurité privée de venir sur place quelques matinées, car deux collaborateurs/trices avaient pratiquement été menacés par des personnes qui venaient déposer des déchets de chantier, alors que les entreprises n'ont pas accès à ces lieux. Ceux-ci sont destinés aux citoyens qui doivent amener un certain nombre de déchets.

Il est vrai que lorsque l'on se trouve en face d'une personne qui vient pour la deuxième fois, que la personne responsable du site indique à cette personne qu'elle n'a pas le droit de déposer les déchets et que celle-ci passe gentiment à côté en disant « Vous avez raison, monsieur... », mais agit quand même, on doit parfois mettre un agent en uniforme pour que cela fasse effet.

C'est donc ce que nous avons fait et cela va nettement mieux depuis lors, même si quelques habitudes avaient peut-être été prises. Mais nous n'acceptons plus que soient déposés, dans cette déchetterie, des volets en quantité parce que quelqu'un a transformé une maison, ou des déchets sanitaires parce que quelqu'un a refait sa salle de bain. Ces déchets-là ne vont pas dans une déchetterie de ce type. Cela peut être interprété comme une restriction, mais rien ne change à la déchetterie des Brenets pour les citoyens brenassiers.

Concernant le sport et les subventions, en réalité, il y a très, très, très peu de subventions sportives. Je parle sous le contrôle du président ou d'autres collègues qui ont peut-être une meilleure mémoire. S'agissant de manifestations telles que le HCC, nous participons vraiment au coup par coup.

Par exemple, nous avons participé assez régulièrement à la soirée de soutien du HC Le Locle, qui est un peu moins connue, mais qui a quand même lieu presque chaque année – hors Covid – à la Halle polyvalente, où nous prenons une table comme nous l'avons fait au mouvement juniors du HCC.

Comme dernier exemple en date, il y a eu les 50 ans du Volley-Ball Club de la Ville du Locle. Nous intervenons donc vraiment au coup par coup, en considérant que cela peut être intéressant en termes de visibilité pour la Ville. Quand nous décidons ce genre de chose, ce n'est jamais le fait d'un seul conseiller communal. Cela fait l'objet d'un point à l'ordre du jour et c'est le Conseil communal qui décide s'il y a lieu de participer ou non.

En l'occurrence, il est vrai que, pour le Conseil communal du Locle, le HCC est quand même le club phare sportif de la région. Aussi, nous avons deux abonnements à l'année pour le personnel, non pas pour le Conseil communal, car la plupart de ses membres a son propre abonnement payé de leur poche. Nous avons deux abonnements qui se trouvent à la Promotion et qui sont destinés aux employés qui souhaitent aller voir ces matchs. C'est de cette manière-là que nous soutenons le HCC.

Concernant la dernière question posée, je n'ai pas en mémoire le fait que la Ville de La Chaux-de-Fonds ait subventionné directement une infrastructure au Locle. Mais vous avez raison, il y a quelques années – dans une période où nous avons vraiment d'excellents comptes – nous avons participé, par une subvention relativement importante, au financement du terrain de street-hockey qui est derrière la vieille tribune du FC La Chaux-de-Fonds, à La Charrière. Faisant cela, il avait été convenu, en accord avec le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds de l'époque, que si une équipe locloise devait utiliser ce genre de terrain – dont la surface est aussi réglementée – pour s'entraîner, elle pourrait le faire. De mémoire, c'était peut-être CHF 30'000.- ou CHF 40'000.- et, honnêtement – là aussi sous contrôle de mes collègues – je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu une fois réciprocité.

Sinon, pour les 99 % des clubs sportifs de la Ville, c'est la gratuité des installations qui est accordée et il n'y a quasiment pas de subventions directes.

Voilà les éléments de réponse que je pouvais vous apporter et mes collègues compléteront s'ils le souhaitent.

M. Alain Krebs, PLR : Juste une petite précision : comment cela se passe-t-il au niveau du subventionnement – s'il y en a – pour les sociétés autres que les sociétés sportives ?

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Il est vrai que pour les sociétés sportives – la FSG, le hockey, le foot, etc. – cela concerne essentiellement des infrastructures. Sinon, il s'agit de subventions culturelles, et je passe la parole à mon collègue, car la moindre subvention culturelle – sauf cas très particulier – est inscrite dans le budget.

M. Miguel Perez, directeur du DASCS : Bien entendu, nous ne versons jamais d'argent liquide aux sociétés sportives. Cela n'arrive pas. Soit nous participons à une action telle que celle qui a été évoquée, soit nous accordons des prestations ou mettons du matériel à disposition.

S'agissant des autres sociétés, parfois des associations culturelles ou plutôt de bienfaisance – par exemple Médecins du Monde ou Partage, une association à La Chaux-de-Fonds où beaucoup de loclois se rendent pour chercher de la nourriture – nous leur demandons des statuts, les comptes vérifiés et un budget. Sur cette base, nous délivrons peut-être CHF 1'000.-, CHF 1'500.-, CHF 2'000.-, CHF 3'000.-, etc., et c'est vraiment hyper contrôlé.

Dès que nous avons un doute – car, de temps en temps, il arrive que l'on nous dise que dans telle ou telle association des gens piquent dans la caisse – il est clair que nous cessons immédiatement toute subvention jusqu'à ce que les choses soient redevenues normales. Mais, parfois, cela ne redevient pas normal et nous stoppons la subvention. C'est ce genre de subventionnement que nous accordons, mais c'est hyper calibré et les décisions se prennent à cinq au Conseil communal. Parfois, nous coupons ou nous rallongeons une subvention parce qu'il y a un cas particulier, mais ce sont des décisions qui se prennent à

cinq. Personne ne prend des décisions dans son coin, ne serait-ce que pour une subvention de CHF 200.-. Toutes ces subventions sont décidées par le collège.

5701 – Piscine et patinoire

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS : A l'occasion des Promos, cette année, la piscine du Locle est fermée pour la durée de la manifestation. Je pense que c'est certainement pour des raisons de sécurité, mais une surveillance des bassins est-elle prévue pour éviter que des gens se lancent dans le bain de minuit ?

D'autre part, la fermeture – ou une surveillance – de la piscine est-elle envisagée pour d'autres manifestations, comme le Rock Altitude, afin d'éviter les accidents ?

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Effectivement, lorsque nous avons pris la décision, avec le comité, d'organiser les Promos sur le Communal, nous avons rapidement été confrontés au problème de la sécurité des bassins.

Initialement, le comité des Promotions voulait que l'on ferme une semaine. Nous avons réduit cette fermeture du mercredi au dimanche, considérant qu'il fallait quand même rester attentifs à une éventuelle belle période, telle que celle que nous venons d'avoir, où il y a eu 3'500 entrées à la piscine. Sinon, je pense que nous ne ferions pas que des heureux. Nous ne pouvons toutefois pas faire autrement que de fermer durant ces 5 jours.

Sans empiéter sur les plates-bandes de la sécurité publique de ma collègue Sarah Favre, sachez que toute la sécurité sera regroupée sur site. Nous mettons à disposition le centre forestier pour le SDP et la gendarmerie. La surveillance se fera, en termes de forces de police, de la même manière qu'elle se fait en ville lorsque la manifestation s'y déroule. S'agissant de l'accès aux bassins, une surveillance sera assurée durant toute la nuit.

M. Romain Vermot, Les Verts : Je prends vite ma casquette de responsable de la sécurité du Rock Altitude : effectivement, il y a une surveillance des bassins pendant toute la durée de la manifestation.

7909 – Bureau d'observation

M. Gaëtan Dubois, PLR : Nous pouvons lire, dans le « Rapport de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2021 », en page 202, que, dans le cadre du COSC, « (...) un audit dit d'amélioration continue, pour évaluer les améliorations possibles, tout en favorisant l'harmonisation des processus (...) » est fait approximativement tous les 2 ans. Pourrait-il être – ou est-il – envisagé d'étendre cette pratique aux autres services de la Commune ?

M. Claude Dubois, directeur du DEFRH : En réponse à la question du chef de groupe PLR, l'accréditation est obligatoire : le BO-COSC du Locle passe un audit tous les 2 ans, lequel est obligatoire pour conserver son accréditation. Si nous n'arrivons pas à passer le test, nous pourrions nous faire retirer tous les contrôles. Il faut tenir compte du fait que c'est le METAS, un Bureau fédéral, qui contrôle le BO. C'est assez compliqué, cela demande pas mal de ressources lorsqu'ils viennent se présenter. Il est clair que nous mettons beaucoup d'énergie pour la réussite de ces tests, car il est très important que nous puissions continuer de contrôler des chronographes.

DU 22 JUIN 2022

Pour les autres services, je ne sais pas ce qu'il en est, s'il y a une volonté de mes collègues d'instaurer des certifications ou des audits. Je ne sais pas. Au COSC – sans vouloir me répéter – nous sommes *obligés* de passer ces audits.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Juste un élément en complément, car j'ai eu à assumer durant quelques mois la charge du BO en remplacement de mon collègue : nous sommes dans un cadre très, très particulier. Nous sommes tous extrêmement heureux que le BO du Locle figure dans les comptes de la Ville du Locle, mais nous pouvons quand même rappeler – sans le dire trop fort – que c'est presque un accident de l'histoire.

Il s'agit d'un bureau qui contrôle les chronomètres et chronographes de toutes les grandes marques horlogères de la région. Il existe deux autres BO : un, sous forme de SA, qui se trouve à Saint-Imier – même si les représentants, les actionnaires, sont avant tout la collectivité de Saint-Imier, c'est tout de même une SA – et l'autre à Bienne, qui est en main du Service de l'économie du Canton de Berne.

Effectivement, comme cela a été dit par mon collègue, cela est extrêmement surveillé et contrôlé. En général, ces audits sont réalisés avec des représentants des marques. Je ne pense pas qu'il y ait – en tout cas à mon niveau – de comparaison à faire avec d'autres services, ou de quoi imaginer que nous puissions faire ce même genre d'audit dans des services communaux. Cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas se poser de questions dans les autres services, mais je ne pense pas qu'il y ait un parallèle à faire.

M. Claude Dubois, directeur du DEFRH : Je me permets de relater *l'accident* de l'histoire, qu'a évoqué mon collègue. Dans les années 1970, un ancien conseiller communal, dans le cadre de son travail dans l'industrie, occupait un poste important au niveau du COSC.

A un moment donné, il y avait trop de BO. Historiquement, il y en avait un à Granges, à Soleure, à Genève – c'est le dernier qui a été fermé – à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Il a fallu alors décider de fermer un BO.

Etant un loclois pure souche, le choix n'était pour lui pas très cornélien. Mais il fallait simplement étayer la raison pour laquelle on maintenait le BO du Locle et que l'on fermait celui de La Chaux-de-Fonds. Il m'avait dit alors que, de toute façon, les autorités de La Chaux-de-Fonds se fichaient complètement de la gouvernance de leur BO. Ainsi, lorsqu'une demande était faite au Locle, elle était tout de suite exécutée, alors qu'il fallait trop attendre lorsqu'une demande était faite à La Chaux-de-Fonds.

On ne peut donc que se féliciter de ce choix et du fait que les personnes qui travaillaient au BO du Locle à l'époque étaient à la hauteur de leur tâche. Voilà comment cela se passe parfois, c'est très étonnant.

INVESTISSEMENTS

La parole n'est pas demandée.

BILAN

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, **M. Pierre Surdez**, président, soumet au vote les rapports de la Commission financière et du Conseil communal, ainsi que l'arrêté relatif aux comptes 2021.

DU 22 JUIN 2022

Soumis au vote, le **rapport 22-301 de la Commission financière concernant les comptes 2021 est accepté à l'unanimité.**

Soumis au vote, le **rapport 22-302 du Conseil communal à l'appui des comptes 2021 est accepté à l'unanimité.**

Soumis au vote, **l'arrêté concernant les comptes et la gestion 2021 est accepté à l'unanimité.**

ARRETE

concernant les comptes et la gestion 2021

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 6 avril 2022,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2021, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	83'500'160.29
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-72'432'887.34</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	11'067'272.95
Charges financières	Fr.	8'748'344.91
Produits financiers	Fr.	<u>-9'383'358.42</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-635'013.51
Résultat opérationnel (1+2)	Fr.	<u>10'432'259.44</u>
Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-9'164'323.27</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-9'164'323.27
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Fr.	<u>1'267'936.17</u>

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr.	6'441'335.18
Total des recettes	Fr.	<u>-746'622.71</u>
Investissements nets	Fr.	<u>5'694'712.47</u>

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	1'836'931.91
Total des recettes	Fr.	<u>-33'420.00</u>
Investissements nets	Fr.	<u>1'803'511.91</u>

d) le bilan au 31 décembre 2021.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2021 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Discours du président sortant du Conseil général

M. Pierre Surdez, président sortant : « *Il y a presque une année, jour pour jour, j'accédais à l'honorifique statut de premier citoyen de notre magnifique commune fusionnée, qui m'est chère.*

Je dois vous avouer que les premières séances – et pas que les premières – ont généré un léger stress, vite remplacé par du plaisir. Avant de céder le fauteuil à mon successeur, et de descendre de cette estrade, j'aimerais profiter de l'occasion de vous exprimer quelques mots.

Une année à présider dans une situation exceptionnelle et incertaine, ponctuée de recommandations sanitaires. Les séances furent exportées durant la majeure partie à l'aula de l'école technique, où le travail de la Chancellerie a été très important, tant dans la logistique, que d'autres aléas. Nous sommes de retour dans cet édifice majestueux, rempli d'histoire, faisons honneur à ceux qui nous ont précédés, et à ceux qui nous succéderont.

Au gré des séances du Conseil général et des commissions, nous avons appris, petit à petit, à travailler et à retravailler ensemble pour améliorer la situation de notre Commune. Une certaine unité doit se retrouver en dehors des vellétés politiciennes : une démocratie saine est une démocratie où l'on débat sereinement.

La collaboration de toutes et tous, de tous âges et de toutes formations – et de tous partis – sera sans aucun doute la clé d'une commune sereine face aux grands défis qui arrivent, et ils sont nombreux. L'immobilisme ne sert personne.

Notre Locle est vivant, animé par de nombreuses associations et sociétés locales qui œuvrent comme des dingues – mais vraiment comme des dingues – afin de nous proposer une myriade d'activités et, de ce fait, n'hésitez surtout pas à les soutenir, notamment lors des Promotions de cette année inédite au Communal.

En conclusion, je tiens à remercier toute la Chancellerie – et, notamment, notre chancelier ici présent – pour son soutien à cette grande et honorifique tâche qui a été la mienne durant cette année particulière. Mais, également, j'aimerais remercier ce Bureau qui a su travailler uni. Et, enfin, à vous : à toutes les personnes, de près ou de loin. Pour ceux qui m'ont soutenu, et pour avoir travaillé ensemble. Je souhaite tout le meilleur au prochain Bureau et que notre Conseil général trouve toute sérénité.

En clin d'œil, je terminerai sur une certaine citation d'Albert Einstein : "Quelle différence y a-t-il entre une personne sage et une personne intelligente : une personne intelligente sait sortir d'un problème qu'une personne sage a su éviter". Je vous remercie infiniment. »

[Ndlr : Propos ponctués des applaudissements de l'assemblée.]

Nomination du Bureau du Conseil général 2022-2023

Présidence	Baba Cyprien	POP
Première vice-présidence	Chopard François	PLR
Deuxième vice-présidence	Eymann Joëlle	PS
Secrétaire	Pulfer Gérard	PLR
Secrétaire suppléant/e	Zaslowski Suzanne	POP
Questure	Galvani Joël	VERTS
Questure	Von Allmen Evelyne	PLR

La constitution du Bureau n'appelant aucun commentaire, elle est ainsi validée.

Discours du nouveau président du Conseil général

M. Cyprien Baba, président : Je souhaite à M. Pierre Surdez un bon retour dans l'hémicycle. J'espère qu'il y trouvera toujours le plaisir et la fougue avec laquelle il a animé les séances du Conseil général.

« Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Chers élus de la Commune du Locle-Les Brenets, Mesdames, Messieurs, Je suis personnellement honoré de m'asseoir ici, à cette place prestigieuse, en qualité de président de notre Conseil pour une année, conformément à la tradition de la présidence tournante.

Si l'oracle du Temple de Delphes m'avait prédit un tel destin lorsque j'arrivais en Suisse en mai 2009 – et marié en juin de la même année dans ce bel édifice – je ne l'aurais pas cru.

Faire de la politique, au sens noble du terme – c'est-à-dire celle de la gestion de la cité – est gratifiant. D'aucuns diront que c'est un don de soi, tant votre engagement est dénué de tout intérêt matériel et financier. Seuls comptent le développement de notre Commune et le plein épanouissement de notre population.

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, Chers élus, de vous remercier pour tous les efforts, l'énergie et le temps que vous consacrez, chaque mois, dans les différentes commissions, dans les séances de préparation du Conseil général, au niveau du Conseil général, etc.

De façon symbolique, j'aimerais saluer les plus anciens conseillers généraux. Je citerai un nom par groupe politique et, exceptionnellement, deux au niveau des Verts à cause de la fusion : MM. Michel Rosselet, Jean-Marie Rotzer, Gérard Santschi, Philippe Rouault et Romain Vermot. Votre engagement suscite notre respect et notre admiration.

Chers élus, pendant près de deux ans nous avons vécu une période difficile – que dis-je : anxiogène – mais cela n'a pas douché votre ardeur et votre enthousiasme. Nous avons dû délocaliser nos séances. Ce fut parfois à La Chaux-de-Fonds, parfois au CIFOM et, depuis peu, dans notre salle de prédilection.

Votre passion à défendre votre idéal et votre engagement sans faille à œuvrer pour l'essor de notre Commune conduisent parfois à électriser l'atmosphère au cours de nos travaux. Nous avons parfois assisté à des joutes verbales qui ne font pas honneur à notre statut et qui, sans doute, ternissent l'image de notre institution.

Notons que Le Locle représente l'une des bases industrielles du canton, étant donné que, sur les plus de 7'700 emplois que comptait la Commune en 2019, plus de 4'800 étaient dans

DU 22 JUIN 2022

l'industrie, soit plus de 60 % des emplois du tissu économique local, et un taux de chômage établi en mai 2022 à 3 %.

Paradoxalement, cette frappe industrielle qui constitue une force apparaît également comme une faiblesse, puisque le tertiaire y est en conséquence sous-représenté.

En effet, une ville qui se singulariserait aujourd'hui par sa seule capacité à maintenir et développer des emplois dans l'industrie peut, en effet, paraître moins attractive pour une population qui souhaiterait, par exemple, y résider.

En outre, nous l'avons suffisamment évoqué aujourd'hui, notre Commune connaît des difficultés financières dont les causes sont connues de tous, et sur lesquelles je ne voudrais pas revenir. Nous comprenons, dès lors, les différents défis que nous avons à relever dans les mois à venir.

Comme nous pouvons le constater, les séances prochaines risquent d'être animées. J'aimerais, pour ma part, exhorter les uns et les autres à la pondération et à la tolérance en ayant à l'esprit cette citation de Voltaire qui dit : "Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire" ».

Le président, **M. Cyprien Baba**, lève la séance et invite l'assemblée à partager quelques beignets préparés par l'une de ses tantes, permettant ainsi la découverte de quelques mets exotiques.

[Ndlr : Propos ponctués des applaudissements de l'assemblée.]

La séance est levée à 21h20.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
P. Surdez

La secrétaire,
J. Eymann